



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2023**

Date de la convocation : 28/03/2023  
Date d'affichage : 28/03/2023  
Membres en exercice : 15

Présents : 10  
Pouvoirs : 02  
Votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Marcel-en-Dombes, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Commune en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Dominique PETRONE, Maire de Saint-Marcel-en-Dombes.

**Présents :**

- Mesdames Patricia ALLOUCHE, Madame Françoise RASTOLL, Annie CALLAMARD, Anne-Helene MATHIEU.
  - Messieurs Mourad RAHMANI, Ludovic LAFARGE, Christophe COLOMB, Xavier LANTHEAUME, Éric MERLINO.
- formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 Membres.

**Excusé ayant donné procuration :** Sylvie PEGOURIE, procuration à Dominique PETRONE  
Yohan BARTHEL, procuration à Mourad RAHMANI

**Excusés :** Mesdames Elisabeth MAQUET et Bélinda OUILLON

**Absent :** Monsieur Martial FAILLET

**Secrétaire de séance :** Madame Annie CALLAMARD

**La séance est ouverte à 20H00**

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Annie CALLAMARD accepte cette fonction et est désignée à l'unanimité par le Conseil.

**Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023**

Le Procès-verbal est approuvé à la majorité (Anne-Hélène MATHIEU n'était pas arrivée).

Arrivée d'Anne-Hélène MATHIEU à partir du point 2.